



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de la Protection des Populations
Service environnement**

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RECEPISSE DE NOTIFICATION DE CESSATION D'ACTIVITE

LE PREFET DU MORBIHAN
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le titre 1^{er} livre V de la partie législative du Code de l'Environnement ;

VU le titre 1^{er} livre V de la partie réglementaire du Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté d'autorisation délivré le 19 juillet 2002 à l'EARL DE LA HAIE pour l'exploitation au lieu-dit « La Haie » 56330 PLUVIGNER d'un élevage de 66000 animaux équivalents volailles ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 août 2022 portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la protection des populations du Morbihan à Monsieur Michel COLLIN, chef du service environnement ;

VU la déclaration du 31 décembre 2021 par laquelle l'EARL DE LA HAIE déclare avoir cessé définitivement l'activité d'exploitation d'un élevage de volailles comportant 66000 animaux équivalents ;

VU l'inspection du 9 février 2022 de l'inspecteur de l'environnement de la direction départementale de la protection des populations ;

VU la contre-visite du 11 juillet 2022 de l'inspecteur de l'environnement de la direction départementale de la protection des populations ;

Reconnaît avoir reçu de l'EARL DE LA HAIE la notification prévue par l'article R 512-46-25 du Code de l'Environnement, relative à la **cessation définitive d'activité** au lieu-dit « La Haie » 56330 PLUVIGNER d'un élevage de **volailles comportant 66000 poulets soit 66000 animaux équivalents** ;

Les actes susvisés cessent de produire effet.

Vannes le **05 SEP. 2022**

Pour le préfet et par délégation
Le chef du service environnement,


Michel COLLIN

**EARL DE LA HAIE
Monsieur LE JOSSEC Philippe
2B rue de l'Armor
56750 DAMGAN**

Copie du présent récépissé sera adressée à :

- Mme. la Maire de PLUVIGNER